



Code postal 54710	<b>Commune de LUDRES</b>	Code INSEE 54328
----------------------	------------------------------	---------------------

**Informations sur les risques naturels et technologiques**  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 84/2006/SIDPC

du 17/02/06

mis à jour le **23 SEP. 2020**

**Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)**

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N <sup>1</sup> oui  non 
  - prescrit  anticipé  approuvé  date **23/09/99**
- <sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
  - inondations  autres  Mouvements de terrain
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux <sup>2</sup> oui  non
- <sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N <sup>1</sup> oui  non 
  - prescrit  anticipé  approuvé  date
- <sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
  - inondations  autres
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux <sup>2</sup> oui  non
- <sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

**Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)**

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M <sup>3</sup> oui  non 
  - prescrit  anticipé  approuvé  date
- <sup>3</sup> Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :
  - mouvement de terrain  autres
- > La commune est concernée par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup> oui  non
- <sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

**Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)**

- > La commune est concernée par le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit <sup>5</sup> oui  non
- <sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
  - effet toxique  effet thermique  effet de surpression
- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui  non
- > Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui  non
- > Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements <sup>5</sup> oui  non
- <sup>5</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non
- <sup>5</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels la commune est exposée ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui  non

### Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée en :

zone 1   
très faible

zone 2   
faible

zone 3   
modérée

zone 4   
moyenne

zone 5   
forte

### Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui

non

### Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui

non

### Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre 10

. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre 0

Pièces jointes \*

### Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'Environnement : articles R. 125-23, 24, 26 et R. 563-4

Règlement du Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain Coteaux Moselle du 23 septembre 1999

### Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation de la commune au regard des risques encourus en application du code de l'environnement : articles R. 125-23, 24, 26 et R 563-4

Zonage du Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain Coteaux Moselle du 23 septembre 1999

Zonage du Plan de Prévention des Risques Technologiques SEVEAL du 13 septembre 2010

Zonage sismique du département de Meurthe-et-Moselle du 1<sup>er</sup> mai 2011

Périmètre du SIS n°54SIS04238 – CALDIC créé par arrêté préfectoral en date du 2 janvier 2019

date 23 SEP. 2020

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

Le chef du service  
Aménagement Durable,  
Urbanisme et Risques

**F. THORNER**

\* Les pièces jointes sont consultables sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle,  
[www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)